

Image not found or type unknown



Assurance auto - accident voiture

Par **letbel**, le **02/01/2014** à **19:28**

bonjour
je viens d'avoir un accident dont je suis responsable.. ma voiture est morte et l'autre conducteur à des dégâts. malheureusement j me suis rendue compte que j'avais pas fais mon contrôle technique.. pas à jour
quelle sont pour moi les risques avec mon assurance ?
serais-je quand même indemnisé ?

Par **alterego**, le **02/01/2014** à **22:29**

Bonjour,
Vous répondez à ce que nous soyons renseignés sur votre contrat.
Comment êtes vous assuré ? **Au tiers** ou **tous risques**?
Cordialement

Par **chaber**, le **03/01/2014** à **07:54**

bonjour,
Assuré aux tiers: votre assureur doit indemniser les victimes. L'absence de contrôle technique n'est pas opposable aux tiers.
Assuré pour vos dommages: il faut relire vos conditions générales (comme Alterego le recommande toujours) pour vérifier s'il y a une clause correspondante.